



Avant - Programme du CSO du 24 Mars 2013
Organisé par
Fédération Tunisienne des Sports Equestres La Soukra

Date : 24 Mars 2013

Lieu : Centre National des Sports Equestres la Soukra.

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS:

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 23^e édition, à jour au 1^{er} janvier 2012.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 24^e édition, à jour au 1^{er} janvier 2013
- Règlement vétérinaire, 13^{ème} édition, à jour au 1^{er} janvier 2013.

ORGANISATEUR :

Fédération Tunisienne des Sports Equestres

Trésorerie : Mr. Ridha Jemaii Secrétariat : Mme. Ibtisem Hosni

JURY DE TERRAIN :

Président : Mr. Mohamed Chaouachi (JN)
Membres : Mr. Younes Bedoui (JN) Mr. Chokri Belgaied (JN)
Chef Steward : Mr. Abderrazak Boussaidi
Steward : Mr. Dhia Eddine Akermi, Mr. Khalil Boubahri, M. Aid Ben Nacer

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste : Mr. Habib Gallalou
Chef de Piste adjoint : Mr. Abdelatif Tounsi

MEDECIN VÉTÉRINAIRE: Dr. Asma Ghrab

MEDECIN DU CONCOURS : Dr. Idriss Ben Souda

MARECHAL FERRANT : Mr. Ridha Badraoui

PROGRAMME DU CONCOURS

DIMANCHE 24 MARS 2013 :

08h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1 : Epreuve d'initiation (60 cm)

10h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2 : Epreuve préparatoire I (80 cm)

11h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3 : Epreuve préparatoire II + Jeunes Chevaux (90 cm)

13h00: Reconnaissance de la piste : Epreuve 4 : CSO* (100 cm)

14h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 5 : CSO** (110 cm)

15h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 6 : CSO*** (120 cm)

16h15: Reconnaissance de la piste : Epreuve 7 : CSO**** (130 cm)

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la F.T.S.E. et devront être accompagnés de leurs documents d'identification qui pourront être demandé à tout moment par le jury.

Les horaires des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 65 x 75 m

Nature : Sable

TERRAIN D'ECHAUFFEMENT

Dimensions : 65 x 30 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : www.ftse-tn.com avant vendredi 15 Mars 2013 à minuit.

Date limite pour le règlement des engagements : **Samedi 23 Mars 2013 à 12h** au secrétariat de la FTSE La Soukra.

Frais : 15 Dinars pour les épreuves initiation préparatoire et jeunes chevaux, 10 Dinars pour le second engagement.

20 Dinars pour les autres épreuves.

Les engagements terrain ou les modifications des engagements sont possibles une demi-heure avant le démarrage de la reconnaissance de l'épreuve concernée, **dans ce cas les frais d'engagement seront doublés. Les engagés terrain passeront en début d'épreuve.**

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

EPREUVE 1 : Initiation

<u>Date et heure :</u>	24 Mars 2013 à 08h30
<u>Catégorie de Cavaliers :</u>	Licence Initiation
<u>Catégorie de Chevaux:</u>	Toutes catégories de chevaux
<u>Barème :</u>	Barème temps idéal ⁽¹⁾
<u>Vitesse :</u>	325 m/min
<u>Hauteur:</u>	Max 60 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe + Médaille
Du 2 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille
Dotation Totale	Coupe + Médailles

(1) Barème temps idéal

- Le temps idéal du parcours doit être fixé et annoncé à la fin de l'épreuve.
- La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base de laquelle le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.
- Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est ajouté aux points de pénalité obtenus dans le parcours à raison d'un point de pénalité par seconde ou fraction de seconde.
- En cas d'égalité de points, le cavalier le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.
- Chaque concurrent qui dépasse le temps maximum (le double du temps idéal), est éliminé.

EPREUVE 2 : Préparatoire I

<u>Date et heure :</u>	24 Mars 2013 à 10h00
<u>Catégorie de Cavaliers:</u>	Licence Qualification
<u>Catégorie de Chevaux:</u>	Toutes catégories de chevaux
<u>Barème :</u>	Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6)
<u>Vitesse :</u>	325 m/min
<u>Hauteur:</u>	Max 80 cm

Classement Poneys	
1 ^{er}	Coupe + Médaille
Du 2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

Classement Chevaux	
Le 1 ^{er}	Coupe + Médaille
Du 2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

EPREUVE 3 : Préparatoire II & Jeunes Chevaux⁽²⁾

<u>Date et heure :</u>	24 Mars 2013 à 11h30
<u>Catégorie de Cavaliers:</u>	Préparatoire II : Licence Qualification/Licence Compétition Jeunes Chevaux : Licence Compétition
<u>Catégorie de Chevaux:</u>	Préparatoire II : Toutes catégories de chevaux Jeunes Chevaux : Jeunes Chevaux ⁽³⁾
<u>Barème :</u>	Préparatoire II : Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6) Jeunes Chevaux : Barème A sans Chrono sans barrage (Art.238.1.1)
<u>Vitesse :</u>	325 m/min
<u>Hauteur:</u>	Max 90 cm

Dotation Préparatoire II :

Classement Préparatoire II	
Le 1 ^{er}	Coupe + Médaille
Du 2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

Dotation Jeunes Chevaux :

Une somme de 300 dinars sera répartie en parts égales entre tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute avec un plafond de 100 dinars / Cavalier.

(2) Un tirage au sort distinct sera effectué pour l'épreuve Jeunes chevaux et l'épreuve préparatoire II, les jeunes chevaux passeront en premier

(3) Le [règlement](#) Jeunes chevaux est disponible sur le site de la FTSE.

EPREUVE 4 : CSO*

<u>Date et heure :</u>	24 Mars 2013 à 13h00
<u>Catégorie de Cavaliers :</u>	Licence Qualification / Licence Compétition
<u>Catégorie de Chevaux:</u>	Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus.
<u>Barème :</u>	Barème en deux phases à temps différé (Art.274.5.6)
<u>Vitesse :</u>	350 m/min
<u>Hauteur:</u>	Max 100 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	150
2 ^{ème}	100
3 ^{ème}	75
4 ^{ème}	50
5 ^{ème}	25
Dotation Totale	400 Dinars

EPREUVE 5 : CSO**

<u>Date et heure :</u>	24 Mars 2013 à 14h30
<u>Catégorie de Cavaliers :</u>	Licence Compétition
<u>Catégorie de Chevaux:</u>	Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus sauf jeunes chevaux.
<u>Barème :</u>	Barème A au Chrono avec barrage (Art.238.2.2)
<u>Vitesse :</u>	350 m/min
<u>Hauteur:</u>	Max 110 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	200
2 ^{ème}	150
3 ^{ème}	100
4 ^{ème}	80
5 ^{ème}	70
Dotation Totale	600 Dinars

EPREUVE 6 : CSO***

Date et heure : 24 Mars 2013 à 15h30

Catégorie de Cavaliers : **Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 6 ans et plus sauf jeunes chevaux

Barème : Barème A au Chrono avec barrage (**Art.238.2.2**)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur: Max 120 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	300
2 ^{ème}	250
3 ^{ème}	200
4 ^{ème}	150
5 ^{ème}	100
Dotation Totale	1000 Dinars

EPREUVE 7 : CSO****

Date et heure : 24 Mars 2013 à 16h15

Catégorie de Cavaliers: **Licence Compétition**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux de 7 ans et plus sauf jeunes chevaux

Barème : Barème A au Chrono avec barrage (**Art.238.2.2**)

Vitesse : 375 m/min

Hauteur: Max 130 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	400
2 ^{ème}	300
3 ^{ème}	250
4 ^{ème}	200
5 ^{ème}	150
Dotation Totale	1300 Dinars

N.B : Les horaires des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

ANNEXE I

Réclamations

Toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 30 DT et déposée auprès du président du Jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Une liste des services médicaux et vétérinaires d'urgence sera communiquée aux participants à leur arrivée sur le site du concours.

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval à un tiers.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du Jury de terrain, le Comité Organisateur se réserve le droit de modifier le programme pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au Secrétaire Général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du Délégué Vétérinaire (Président de la Commission Vétérinaire) et du Président du Jury.